

5523/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 février 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 février 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de Mme Ina HINZER, suppléante pour l'Allemagne, en remplacement de M. Alexander GÖRNE-ZAGEL, démissionnaire

E 15478



Bruxelles, le 21 janvier 2021
(OR. en)

5523/21

SOC 33
EMPL 24

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M ^{me} Ina HINZER, suppléante pour l'Allemagne, en remplacement de M. Alexander GÖRNE-ZAGEL, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Alexander GÖRNE-ZAGEL, suppléant du conseil d'administration de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Allemagne).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement allemand a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M^{me} Ina HINZER
Bundesministerium für Arbeit und Soziales
Referat VIa 1
Wilhelmstraße 49
DE-11017 BERLIN
Tél.: + 49 (0)30 18 527-2340
Courriel: ina.hinzer@bmas.bund.de

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un suppléant du

conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Alexander GÖRNE-ZAGEL.
- (3) Le gouvernement allemand a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

M^{me} Ina HINZER est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Alexander GÖRNE-ZAGEL, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président